

Séance du 12 Avril 2011

L'an deux mille onze et le douze avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste CASSETTA, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents

Mesdames PRADERE, VIGUIER, JUCHAULT, CADAUX-MARTY, VIOLTON, GROSSET.
Messieurs LECLERCQ, MORANDIN, DUPRAT, STEFANI, SOUREN, BOST, BLOCH, CHARRON, CARDENAS, SCHWAB, MAGNAN, BOSCHER, AUDUBERT.

Procurations

Madame VIANO avait donné procuration à Madame VIGUIER.
Monsieur JANY avait donné procuration à Monsieur LECLERCQ.
Madame THURIES avait donné procuration à Monsieur DUPRAT.
Madame SOUTEIRAT avait donné procuration à Monsieur BOST.
Madame BAZILLOU avait donné procuration à Monsieur CASSETTA.
Madame TOURDJMAN avait donné procuration à Monsieur STEFANI.

Absente

Madame GILLES-LAGRANGE
Monsieur STEFANI a été élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 4 Avril 2011 ayant été adoptée à l'unanimité, le quorum étant atteint et l'assemblée pouvant valablement délibérer M. le Maire passe à l'ordre du jour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Monsieur Daniel LECLERCQ, rapporteur de la commission des finances, fait part à l'assemblée communale qu'à l'expiration de l'exercice budgétaire, Monsieur le Maire établit un compte administratif qui présente les résultats de l'exécution du budget.

Le compte administratif est établi par exercice.

Il compare :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget ;
- d'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Il est établi à l'aide de la comptabilité tenue par Monsieur le Maire en cours d'année.

Le Conseil Municipal se prononce expressément sur le compte administratif de Monsieur le Maire, et arrête les comptes de la commune après avoir vérifié l'exactitude matérielle de l'exécution du budget.

La présidence du Conseil Municipal, lors des séances consacrées à l'examen du compte administratif de Monsieur le Maire, est confiée à un président ad hoc désigné par le conseil.

Monsieur le Maire peut assister à la discussion. Mais il doit se retirer au moment du vote.

Monsieur LECLERCQ présente alors le projet de Compte Administratif 2010 pour la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

FONCTIONNEMENT

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011 Charges à caractère général	604 774.27		604 774.27
012 Charges de personnel	888 717.11		888 717.11
014 Atténuations de produits	51 730.33		51 730.33
65 Autres charges gestion courante	270 389.34		270 389.34
66 Charges financières	154 000.34	0.00	154 000.34
67 Charges exceptionnelles	92 715.89	0.00	92 715.89
68 Dotations aux amortissements et provisions	0.00	93 623.62	93 623.62
Dépenses de fonctionnement - Total	2 062 327.28	93 623.62	2 155 950.90
			+
		D 002 RESULTAT REPORTE	0.00
			=
		TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 155 950.90

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges	8 114.98		8 114.98
70 Produits des services	50 802.44		50 802.44
73 Impôts et taxes	1 296 365.98		1 296 365.98
74 Dotations et participations	891 000.91		891 000.91
75 Autres produits gestion courante	37 510.78		37 510.78
76 Produits financiers	24.00		24.00
77 Produits Exceptionnels	86 565.89	9 178.94	95 744.83
Recettes de fonctionnement - Total	2 370 384.98	9 178.94	2 379 563.92
			+
		R 002 RESULTAT REPORTE	422 490.11
			=
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 802 054.03

Dépenses ...2 155 950.90 Recettes...2 802 054.03 = Résultat de Fonctionnement....646 103.04

INVESTISSEMENT

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13 Subventions d'investissement	0.00	9 178.94	9 178.94
16 Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	726 456.90	0.00	726 456.90
Total des opérations d'équipement	350 523.79		350 523.79
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	2 878.78	0.00	2 878.78
204 Subventions d'équipements versés	57 930.00	0.00	57 930.00
21 Immobilisations corporelles (6)	38 779.73	2 898.00	41 677.73
23 Immobilisations en cours (6)	95 698.24	0.00	95 698.24
Dépenses d'investissement - Total	1 272 267.44	12 076.94	1 284 344.38
			+
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE
			0.00
			=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
			1 284 344.38

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068/10)	700 319.28	0.00	700 319.28
13 Subventions d'investissement	446 261.97	2 898.00	449 159.97
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	122 759.20	0.00	122 759.20
28 Amortissements des immobilisations		93 623.62	93 623.62
Recettes d'investissement - Total	1 269 340.45	96 521.62	1 365 862.07
			+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE
			319 624.65
			+
			AFFECTATION AU COMPTE 1068
			0.00
			=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
			1 685 486.72

Dépenses1 284 344.38

Recettes.....1 685 486.72

Résultat de Fonctionnement....401 143.34

Mr le maire s'étant retiré, le conseil municipal, oui l'exposé de son rapporteur à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif 2010 pour la commune de Pins-Justaret

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU PERCEPTEUR

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagné des pièces justificatives correspondantes.

Il répond à un double objectif :

- justifier l'exécution du budget ;
- et présenter la situation patrimoniale et financière de la collectivité ou de l'établissement public local

Matériellement, le compte de gestion est constitué de deux parties : le compte de gestion sur chiffres et le compte de gestion sur pièces.

- Le compte de gestion sur chiffres retrace, comme dans toute comptabilité inspirée du plan comptable général,

L'évolution du patrimoine de la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'exercice

- De son côté, le compte de gestion sur pièces rassemble l'ensemble des documents qui permettent de justifier les opérations du comptable public : opérations budgétaires, opérations d'ordre, opérations de trésorerie, etc.

Le compte de gestion doit être transmis par le comptable local à l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public local pour être soumis au vote de l'organe délibérant.

Au terme de l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, adopte la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité des membres présents que le COMPTE DE GESTION dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat 2010

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **646 103.13**
- un déficit de fonctionnement de : **0.00 €**

A l'unanimité de ses membres décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 223 613.02 E

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - 422 490.11 E

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) **646 103.13 E**

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 0.00 E

R 001 (excédent de financement) 401 142.34 E

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement 163 970.00 E

Excédent de financement (1) 7 380.00 E

Besoin de financement F

=D+E **0.00 E**

AFFECTATION = C

=G+H **646 103.13 E**

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

G = au minimum, couverture du besoin de financement F 0.00 E

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

646 103.13 E

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 E

**REPRISE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010
DANS LE BUDGET PRIMITIF 2011**

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2011, le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif 2010, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **646 103.13 E**
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 E

Décide, à l'unanimité des membres présents, la reprise et l'affectation du résultat de fonctionnement 2010 comme suit :

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 223 613.02 E

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - 422 490.11 E

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

646 103.13 E

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 0.00 E

R 001 (excédent de financement) 401 142.34 E

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement 163 970.00 E

Excédent de financement (1) 7 380.00 E

Besoin de financement F

=D+E

0.00 E

AFFECTATION = C

=G+H

646 103.13 E

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

0.00 E

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

646 103.13 E

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 E

BUDGET PRIMITIF 2011

Monsieur Daniel LECLERCQ, Maire Adjoint délégué au Budget, présente au Conseil Municipal le projet de Budget 2011 pour la Commune.

Il est proposé à l'Assemblée Communale de voter le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec opérations

FUNCTIONNEMENT

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général	722 550.00		722 550.00
012 Charges de personnel	1 032 148.47		1 032 148.47
014 Atténuations de produits	65 014.00		65 014.00
65 Autres charges gestion courante	276 600.00		276 600.00
66 Charges financières	143 000.00	0.00	143 000.00
67 Charges exceptionnelles	38 000.00	0.00	38 000.00
68 Dotations aux amortissements et provisions	0.00	79 200.00	79 200.00
022 Dépenses imprévues Fonct	160 879.00		160 879.00
023 <i>Virement à la section d'investissement</i>		576 247.66	576 247.66
Dépenses de fonctionnement - Total	2 438 191.47	655 447.66	3 093 639.13
			+
		D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0.00
			=
		TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 093 639.13

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges	5 000.00		5 000.00
70 Produits des services	52 214.00		52 214.00
72 <i>Travaux en régie</i>		11 000.00	11 000.00
73 Impôts et taxes	1 371 597.00		1 371 597.00
74 Dotations et participations	946 162.00		946 162.00
75 Autres produits gestion courante	40 933.00		40 933.00
76 Produits financiers	30.00		30.00
77 Opérations d'ordre entre section	10 600.00	10 000.00	20 600.00
Recettes de fonctionnement - Total	2 426 536.00	21 000.00	2 447 536.00
			+
		R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	646 103.13
			=
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 093 639.13

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0.00	10 000.00	10 000.00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	663 240.00	0.00	663 240.00
	Total des opérations d'équipement	424 784.00		424 784.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0.00	0.00	0.00
204	Subventions d'équipements versés	57 930.00	0.00	57 930.00
21	Immobilisations corporelles (6)	124 500.00	1 000.00	125 500.00
23	Immobilisations en cours (6)	107 000.00	11 000.00	118 000.00
	Dépenses d'investissement - Total	1 377 454.00	22 000.00	1 399 454.00
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			0.00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			1 399 454.00

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068/10)	151 778.69	0.00	151 778.69
13	Subventions d'investissement	188 085.31	1 000.00	189 085.31
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	1 000.00	0.00	1 000.00
28	Amortissements des immobilisations		79 200.00	79 200.00
021	Virement de la section de fonctionnement		576 247.66	576 247.66
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000.00	0.00	1 000.00
	Recettes d'investissement - Total	341 864.00	656 447.66	998 311.66
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			401 142.34
				+
	AFFECTATION AU COMPTE 1068			0.00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			1 399 454.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDBITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 093 639,13	2 447 536,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 646 103,13
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	3 093 639,13	3 093 639,13

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDBITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 235 484,00	990 931,66
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	163 970,00	7 380,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 401 142,34
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 399 454,00	1 399 454,00

Total du Budget	4 493 093.13	4 493 093.1
------------------------	---------------------	--------------------

Où l'exposé de son président, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, messieurs BOCHER et AUDUBERT s'abstenant approuve le BUDGET PRIMITIF 2011 de la commune de PINS JUSTARET

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le produit attendu des impôts directs, nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 2011 comptes tenus des bases prévisionnelles communiquées par les services fiscaux, s'élève à **1 367 769 €** Cette augmentation correspond à une variation uniforme des taux de 3%, de la Taxe d'Habitation, du Foncier Bâti, et du Foncier Non Bâti.

Mr le maire rappelle que les impôts servent à financer les nombreux équipements que la commune met à la disposition de la population.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré à la majorité de ses membres, Messieurs Boscher et Audubert s'abstenant :

- Décide d'augmenter uniformément de 3% les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2011 qui s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation	16,42
Taxe Foncière Bâti	15,81
Taxe Foncière Non Bâti	92,72

- CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

A vingt heures trente l'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance

Signature

CASSETTA Jean Baptiste		PRADERE Nicole	
LECLERCQ Daniel		VIGUIER Thérèse	
MORANDIN Robert		VIANO Gisèle <u>Procuration à Mme VIGUIER</u>	
DUPRAT Jean Pierre		JUCHAULT Ghislaine	
STEFANI François		JANY Alain <u>Procuration à M. LECLERCQ</u>	
CADAUX-MARTY Nicole		THURIES Chantal <u>Procuration à M. DUPRAT</u>	
SOUREN Paul		BOST Claude	
GILLES-LAGRANGE Chantal		VIOLTON Michèle	
BLOCH Jean Pierre		SOUTEIRAT Nadège <u>Procuration à M. BOST</u>	
BAZILLOU Mariline <u>Procuration à M. CASSETTA</u>		CHARRON Eyric	
CARDENAS Eric		TOURDJMAN Eliane <u>Procuration à M. STEFANI</u>	
SCHWAB Claude		MAGNAN Christian	
GROSSET Anne Marie		BOSCHER Claude	
AUDUBERT Jean-Luc			